



OFFRE DÉTAILLÉE - EXEMPLE

DEVIS TYPE 1 : ISOLER LA TOITURE INCLINÉE

lire aussi : devis type 0 | check-list 1 | fiche technique 1

En toute circonstance, le rédacteur qui utilise et publie un document sur base de cet outil devis type est responsable de son contenu.

Pour que le particulier ait droit à une intervention financière (prime à la rénovation, prime énergie, réduction d'impôt, prêt vert bruxellois), il est important que l'entrepreneur détaille bien les articles qui y ont trait.

Les éléments suivants doivent dès lors être mentionnés dans l'offre :

- Les quantités de matériaux nécessaires (p. ex. en m²)
- Le prix pour chaque poste
- Le type de nouvelle isolation (p. ex. chanvre) ou de nouveaux matériaux
- Les spécifications techniques de la nouvelle isolation : sa résistance thermique (R en m²K/W) ou son épaisseur et sa valeur "lambda" (λ) (R = min. 4 m²K/W pour la prime à la rénovation, la prime énergie et le prêt vert bruxellois)
- La fiche technique du matériau d'isolation avec la valeur "lambda" (λ)
- Le type de nouvelle couverture (p. ex. tuiles céramiques)
- Éventuellement le label du bois utilisé (FSC ou PEFC)

AUTRES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA TOITURE INCLINÉE

Si l'on souhaite isoler correctement une toiture inclinée il faut également examiner l'état des autres éléments constitutifs de la toiture.

Vous trouverez plus d'informations à propos des possibilités de choix pour l'isolation d'une toiture inclinée dans la fiche technique 1.

La sous-toiture est

- o en bon état
- o absente ou en mauvais état

La couverture est

- o en bon état
- o en mauvais état

La structure porteuse en bois est

- o en bon état
- o en mauvais état

L'isolation est posée

- o entre la structure porteuse en bois

Rem. : s'il n'y a pas de sous-toiture ou si elle est en mauvais état, la couverture doit être déposée pour pouvoir placer une sous-toiture

o par-dessus la structure porteuse en bois (toiture sarking)

Rem. : la couverture doit de toute façon être déposée.

La cas de toiture dont il s'agit concerne ici :

un immeuble bruxellois 19eme en régime mitoyen, deux niveaux de toiture différents.

le comble est à isoler ici en prévision d'un éventuel aménagement

les tabatières existantes sont remplacées par des fenêtres de toit (pas de P.U indispensable sous 20% de versant)

aucun travaux de finitions ne sont prévus. La cheminée et une ventilation sont à prendre en compte dans un autre poste.

N° article	Intervention financière/optio n durable	Description	nature	unité	quantité	prix unitaire hors TVA, en EUR	prix total hors TVA, en EUR
1		Aménagement du chantier	PT		1,00		
		L'aménagement du chantier englobe : ...					
		- coordination générale des travaux					
		- agencement du chantier					
		- le rangement du chantier à la fin de chaque journée de travail et l'élimination régulière de tous les déchets et surplus de matériaux utilisés, ainsi que le tri sélectif des déchets					

		- le nettoyage du chantier à la fin des travaux, y compris le nettoyage des égouts					
		- la protection du bâtiment où les travaux se déroulent (p. ex. isolation, escaliers, sols, murs...) et des bâtiments contigus contre les dommages pendant toutes les phases du chantier					
		L'établissement d'un état des lieux					
		o l'établissement d'un état des lieux dans le bâtiment où les travaux se déroulent.	QF		1,00		
		L'entrepreneur prévoit les éléments suivants : au minimum un reportage photographique exhaustif des lieux concernés avant tout travaux.					
	PR	o conteneurs					
		o échelles					
	PR/PE/PVB	o échafaudages	QF		1,00		
		Toutes les garanties imposées par l'administration communale concernant le domaine public sont à charge de l'entrepreneur (mise en place d'échafaudages, conteneurs,...)					
		Le maître d'ouvrage est responsable de : ...					
		o la fourniture de l'électricité et de l'eau					
2		Description des travaux	PM				
		Les travaux doivent être exécutés selon les règles de l'art et selon les normes et les réglementations d'application. (comme réglementation PEB p.e.)					
		Les travaux incluent :					
		- la mesure sur place des dimensions					
		- toutes les annexes et tous les accessoires de fixation ayant trait à un poste pour effectuer du bon travail et exécuter les travaux selon les règles de l'art					
		- la protection de la construction contre l'influence de la pluie et du vent pendant les travaux et à la fin de chaque journée de travail					
		- en cas de construction contre ou à hauteur de murs de séparation ou de construction existantes : les finitions nécessaires de ces constructions					
		- la vérification que les boiseries et maçonneries avoisinantes ne présentent pas de traces d'humidité, de putréfaction, d'insectes, de champignons, de mэрule					
3		Sécurité et santé					
		L'entrepreneur prend les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sur le chantier conformément à la législation la plus récente.	QF		1,00		
		Le poste comprend les travaux qui :					
		o tombent sous le coup de la législation portant sur la coordination de la sécurité					
		o l'entrepreneur assure lui-même la coordination de la sécurité					
		o l'entrepreneur confie la coordination de la sécurité à un coordinateur de sécurité et santé agréé.					
		Stabilité :	PM				
		L'entrepreneur est tenu de s'assurer que la construction existante est suffisamment résistante et est capable de supporter la charge complémentaire. Si tel n'est pas le cas, il en informe le maître d'ouvrage et propose une solution. L'entrepreneur n'effectue aucun travail susceptible de nuire à la stabilité du bâtiment, même après l'avoir signalé au maître d'ouvrage. En cas de doute, l'entrepreneur prend contact avec un ingénieur en stabilité en vue d'un contrôle ou de la prise en charge.					
4		Travaux de démolition					
4.1	PR	Démolition de la couverture (y compris contre-lattes) :	QF	m ²	60,00		
		o y compris et notamment liteaux, sous-toiture en mauvais état					
4.3	PR	Démolition et dépose des accessoires du toit : ...					
		o Tous les composants et accessoires de la couverture: notamment les solins, cheneaux en zinc, descentes d'eau de pluie, planches de rive et décoratives en bois, tabatières, etc.	PT		1,00		
		o Cheminées : jusque sous la toiture	PT		1,00		
5		Traitement et réparation des éléments en bois					
5.1	PR/PE/PVB	Traitement curatif/ préventif, incolore, de l'ensemble de la structure porteuse en bois conservée, contre les insectes et champignons. Le produit utilisé dispose d'un Ecolabel reconnu par B.E.	QP	mc	172,00		
		Produit : l'entrepreneur dispose d'une fiche produit.					
5.2	PR/PE/PVB	Remplacement d'éléments de la structure du toit en bois	QP	mc	10,00		

		o remplacement des chevrons abimés (concerne zone attaquée)					
		o le nouveau bois est traité, incolore					
		o le nouveau bois est indigène ou est couvert d'un label PEFC (certificat ajouté en annexe)					
5.4	PR	Construction d'une nouvelle corniche en bois	QF	mc	10,00		
5.6	PR	Planches de rive et garnitures- profil relevé et réalisé à l'identique	QF	mc	10,00		
		o le nouveau bois est traité, incolore					
		o le nouveau bois est indigène ou est couvert d'un label PEFC (certificat ajouté en annexe)					
		o Matériau de structure de la corniche : type bois massif classe de durabilité II min, compatible avec le zinc naturel.					
6		Revêtement de toit					
		Le montant de la prime de rénovation est plus élevé pour une couverture en tuiles céramique ou ardoises naturelles.					
6.1	PR/PE/PVB	Sous-toiture et liteaux avec étanchéité au vent des fenêtres de toit	QF	m ²	60,00		
		La sous-toiture doit :					
		être de type panneau de fibres de bois bituminé avec rainures et languettes des quatre côtés					
		> être suffisamment perméable à la vapeur ($\mu_d= 0,11m$)					
		> être résistante aux UV, étanche au vent. Assurer l'étanchéité des assemblages et périphérie au moyen notamment de bandes adhésives et enduit primer. Détails de passages cheminée et ventilation au moyen de manchettes préfabriquées compatibles avec le produit de sous toiture.					
		o en annexe : la fiche technique de la sous-toiture et accessoires est à fournir					
6.3	PR	Nouvelle couverture en tuiles terre cuite (avec contre-lattes, sous-faitière, faitières, tuiles de rive...)	QF	m ²	60,00		
		Couverture : tuiles en terre cuite (mention nécessaire pour PR) marque et type à documenter, le format et la couleur doivent être identique à l'existant					
		o tuiles spéciales faitières incluses au poste	QF	mc	5,00		
		o tuiles spéciales de rive incluses au poste	QF	mc	12,00		
		o tuile à douille incluse au poste	QF	pce	1,00		
7		Accessoires toiture inclinée					
7.1	PR/PE/PVB	Évacuation des gaz de fumée	PM		1,00		
		Évacuation des gaz brûlés non comprise, mise en œuvre par entrepreneur spécialisé					
		Percement et raccordement étanche au vent et à l'air sur sous-toiture inclus dans le poste sous toiture 6,1					
		Marque et type : ...					
7.2	PR/PE/PVB	Traversée de toiture pour tuyaux de ventilation	PM		1,00		
		Ventilation extraction non comprise, mise en œuvre par entrepreneur spécialisé					
		Percement et raccordement étanche au vent et à l'air sur sous-toiture inclus dans le poste sous toiture 6,1					
8		Isolation thermique					
		Ce poste englobe tous les travaux, matériaux et accessoires nécessaires pour pouvoir placer correctement l'isolation (y compris lattes et chevrons auxiliaires) et la rendre étanche à l'air.					
8.1		Isolation thermique entre structure porteuse en bois					
8.1.1	PR/PE/PVB	Rehausse des chevrons: il s'agit de rehausser les chevrons sur l'ensemble de la structure pour obtenir l'épaisseur souhaitée. Sur prescription le cas échéant de IR stabilité.	QF	mc	132,00		
8.1.2	PR/PE/PVB	Isolation	QF	m ²	60,00		
		Proposition de deux couches complémentaires (alternance des joints)					
		o Tapis ou panneaux semi-rigides :					
		Marque et type : laine de bois - svt fiche technique (mention nécessaire pour PR/PE/PVB)					
		Épaisseur : minimum 0,16m (mention nécessaire pour PR/PE/PVB)					
		$\lambda = 0,040 \text{ W/mK}$ (mention nécessaire pour PR/PE/PVB)					
		$R = d/\lambda = 4 \text{ m}^2\text{K/W}$ (mention nécessaire pour PR/PE/PVB)					
		o en annexe la fiche technique de l'isolation thermique proposée					
8.1.3	PR/PE/PVB	Frein-vapeur, svt prescriptions du fabricant	QF	m ²	60,00		
		Type : frein-vapeur hygrovariable, de type souple et armé					
		o en annexe la fiche technique du frein-vapeur proposé					

10.1	PR/PE/PVB	Fenêtre de toit / à projection	QF	pc	3,00			
		Type et modèle : type à projection, avec isolation périphérique intégrée (mention nécessaire pour PR/PE/PVB)						
		Matériaux de la menuiserie : bois / aluminium						
		Finition bois naturel						
		Dimensions (hxl): 134 x98 cm (mention nécessaire pour PR/PE/PVB)						
		U _g (vitrage) = 0,7 W/m²K (mention nécessaire pour PE/PVB)						
		o Grille de ventilation (ouverture d'amenée réglable) : débit 50m³/h min						
	PR/PE/PVB	Accessoires : cadre isolé, accessoires energie +/- collerette pare-vapeur.						
11		Planches de rive						
11.1	PR	Solins et contre solin contre façade en plomb/ zinc	QF	mc	12,00			
12		Habillage des corniches et auvents						
12.1	PR	Habillage des corniches	QF	mc	10,00			
		o le nouveau bois est traité, incolore						
		o le nouveau bois est indigène ou est couvert d'un label PEFC (certificat ajouté en annexe)						
		o Matériau de structure de la corniche : type bois massif classe de durabilité II min, compatible avec le zinc naturel.						
		o avec finition : lasure teinte chêne clair						
13		Évacuation des eaux pluviales						
13.1	PR	Cheneau en zinc naturel (concerne: façade avant et arrière)	QF	mc	10,00			
13.4	PR	Descentes en zinc naturel	QF	mc	8,00			
Total Général HTVA								
TVA 6 % si la maison a plus de 10 ans (sinon: 21%)								6%
Montant TVA								
Total Général TVAC								

Les travaux doivent être exécutés selon les règles de l'art et selon les normes et les réglementations d'application (comme réglementation PEB p.e.)

La livraison et la pose sont incluses dans le prix, sauf stipulation contraire.

Adresse du chantier

Maître d'ouvrage

nom: gsm: courriel:

adresse:

Entrepreneur: n° tva:

nom: gsm: courriel:

adresse:

Date de début des travaux :/...../ 20...

Délai d'exécution des travaux : jours ouvrables

Amende par jour calendrier de retard : euros

Signature de l'entrepreneur (précédée de "lu et approuvé")

+ date signature/...../ 20...

Signature du client (précédée de "lu et approuvé")

+ date signature/...../ 20...

Garantie :

Délai de garantie sur le matériel : 2 ans (ou plus en cas de mention contraire dans les Conditions générales de l'entrepreneur

Délai de garantie sur les travaux fournis : 10 années

Tranches de paiement, tribunal compétent en cas de conflit, ... : voir les Conditions générales de l'entrepreneur jointes à l'offre.

Toutes les clauses de vente de l'entrepreneur qui sont contraires aux clauses figurant dans la présente offre ne sont pas d'application.